
Adresse de la municipalité provisoire du Havre-Marat (Seine-Inférieure) qui informe la Convention sur les dons patriotiques de la compagnie des canonniers du 1er bataillon de la garde nationale de cette commune, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la municipalité provisoire du Havre-Marat (Seine-Inférieure) qui informe la Convention sur les dons patriotiques de la compagnie des canonniers du 1er bataillon de la garde nationale de cette commune, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 91;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23479_t1_0091_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Convention que les sans-culottes de ce district manifestent leur haine aux agens de Pitt et Cobourg, et leur attachement inviolable aux principes sacrés de la liberté, par le zèle qu'ils mettent à enchérir sur les biens des émigrés : dans la première décade de ce mois, il en a été vendu pour 172,150 liv., dont l'estimation n'étoit portée qu'à 73,991 liv. (1).

9

La municipalité provisoire du Havre-Marat (2) donne avis à la Convention que la compagnie des canoniers du 1^{er} bataillon de la garde nationale de cette commune vient de faire offrande d'une somme de 283 liv. 10 sols pour contribuer à l'armement des cavaliers et d'un vaisseau (3).

[Havre-Marat, 16 mess. II. Au présid. de la Conv.] (4)

« Citoyen président,

Nous t'invitons à informer la Convention nationale de l'offrande faite ce jour à la patrie d'une somme de 283 liv. 10 s. par la compagnie des canoniers du 1^{er} bataillon de la Garde Nationale du Havre-Marat, pour contribuer à l'armement, tant des cavaliers que d'un vaisseau.

Cette offrande est faite par de francs républicains qui n'ont en vue que le bonheur de leur patrie, et la prospérité de la République française, une, indivisible et impérissable. S. et F. ».

BAYLE (*mairie*),
MALEY, BELOT (*Off. mun.*)

10

La société populaire de la Fraternité, Isle de la Liberté, département de la Charente-Inférieure, demande la destruction totale du gouvernement anglais, auteur de tous les complots tramés contre la République française et ses représentants.

Des canons et baïonnettes contre nos ennemis, de l'intégrité pour les représentants, et de la justice pour le peuple (5).

[La Fraternité, Isle de la Liberté, 9 mess. II] (6)

« Citoyens Représentans,

Nous voyons avec la joye et l'admiration que vos vertus rallient de plus en plus les républicains

(1) P.V., XLI, 196. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1432; M. U., XLI n^o 390.

(2) Seine Inférieure.

(3) P.V., XLI, 196. Bⁱⁿ, 28 mess., (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1432; M. U., XLI, 392-393.

(4) C 308, pl. 1193, p. 6.

(5) P.V., XLI, 196. Bⁱⁿ, 28 mess.

(6) C 310, pl. 1210, p. 8; M.U. XLI, 472-474.

autour de vous. L'amour de la Patrie brûle donc dans tous les cœurs? C'est le sentiment pur de Rome dans le tems de sa gloire contre Carthage. et comme Carthage, la mercantille Albion doit disparaître sur le point de la Terre. Ses crimes sont à leur comble. Ils crient vengeance à chaque époque de la Révolution. Sur terre, sur mer, partout ou ces pervers insulaires se montreront, n'ayons donc d'autre point de mire, comme on la dit, que sur eux. Il ne faudra pas 3 guerres Puniques pour les punir de leurs forfaits. Il faudra seulement le tems de se rapeller qu'ils ne doivent plus exister. Il est une puissance qui commande a notre courage, celle de la nature, qui n'est que celle de la raison sublime qui nous dit : tout ce qui est inhumain, immoral, méchant ou cruel, ne doit pas trouver de place dans l'ordonnance de ses ouvrages.

Ainsi, Représentans du Peuple, des canons foudroyent contre ces cannibales; des Geffroi lorsqu'ils voudront vous assassiner, et vous resterez avec une fermeté stoïque à votre poste d'honneur, jusques au moment de leur chute qui pacifiera le monde. Oui, Peres de la Patrie, des canons et des bayonnettes contre nos ennemis, de l'intégrité pour vous, de la justice pour le peuple français, et votre gloire et notre bonheur attesteront les merveilles de votre sagesse. S. et F. ».

DESMOBLIER (*Presid.*),
HERAUD (*secrét.*),
REGNIER (*Secrét.*).

11

Le conseil-général de la commune de Decize-le-Rocher (1), département de la Nièvre, félicite la Convention sur sa conduite énergique. Elle dit que la Montagne a frappé en même temps le fédéralisme, le royalisme, les brigands de la Vendée, arraché Lyon et Toulon des mains des esclaves de Pitt : il invite cette Montagne à rester debout contre les tyrans et leurs vils satellites.

La Convention nationale décrète la mention honorable de ces différentes adresses, et l'insertion au bulletin (2).

[Decize-le-Rocher, 17 mess. II] (3).

« Montagne.

Ce n'est pas en vain que nous avons fondé sur toi l'edifice majestueux de notre Régénération politique. Tu as surpassé nos espérances. Depuis que la foudre partie de ton sein, a purgé la plaine des monstres, qui flattoient la Liberté pour l'étouffer, chaque jour a éclairé un nouveau triomphe sur les nombreux ennemis de la Patrie.

Le fédéralisme écrasant dans sa chute ses coupables auteurs, le royalisme expirant dans la Vendée, commune affranchie régénérée dans le sang des scélérats qui l'avoient jettée dans la révolte, Toulon arraché des mains des esclaves de Pitt, un culte

(1) Et non Cise.

(2) P.V., XLI, 196.

(3) C 309, pl. 1200, p. 20.